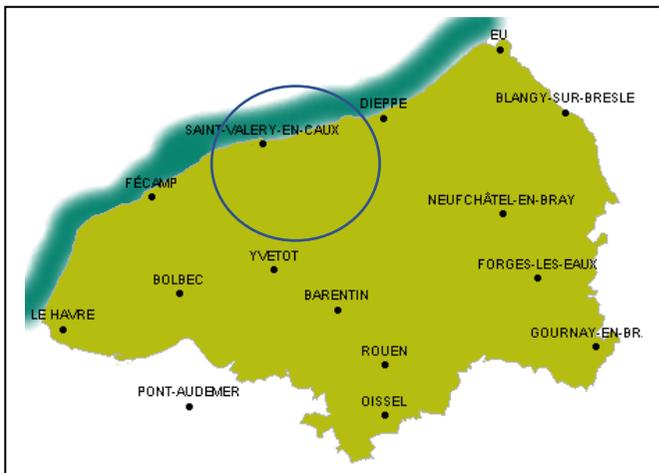


Territoire d'intervention de l'EMAS GEST-DIM :  
Circonscription de Saint Valéry en Caux



L'Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation s'inscrit dans le cadre de la circulaire du 14 Juin 2019 en faveur de l'amélioration de la scolarisation des enfants en situation de handicap.

Elle a été créée sur demande de l'Agence Régionale de la Santé (ARS), en partenariat avec l'Education Nationale

Elle intervient dans les établissements de la maternelle au lycée



**EMAS GEST-DIM**

Ecole Joseph Breton  
34 rue Augustin Lemerrier  
76560 DOUDEVILLE  
*Fermé le lundi*

**Contact :** **Karine DION**  
Educatrice Coordinatrice EMAS  
coordo-emas-gd@orange.fr  
07.86.70.16.67  
02.32.70.53.18

**Mme KHALIFÉ**, directrice

**Mme DIEULLE**, cheffe de service

**Mme DION Karine**, éducatrice  
coordonnatrice

**Mme GRÉMONT Lucille**, psychologue du  
développement

**Mme NADAL Aurélie**, ergothérapeute

**Mme STIEVENARD Lisa**, psychomotricienne

# EMAS

Equipe Mobile  
médico-sociale  
d'Appui à la Scolarisation  
des élèves  
en situation de handicap



*Un partenariat entre  
l'Éducation Nationale et  
le secteur médico-social  
pour soutenir l'école inclusive*

## Les objectifs

- Renforcer l'école inclusive en favorisant le maintien de la scolarisation des élèves en situation de handicap,
- Accompagner et soutenir les enseignants et équipes pédagogiques dans l'accueil d'enfants et d'adolescents en situation de handicap ou de difficultés scolaires,
- Assurer une coordination entre les services de l'Education Nationale et du secteur médico-social.

## Pour qui ?

Enfant en situation de handicap :  
reconnu ou non par la MDPH  
avec ou sans AESH

particularités physiques ou sensorielles

comportements qui posent problème  
et/ou qui suscitent des interrogations

retard de développement, troubles des  
fonctions cognitives, troubles des  
apprentissages ...

## Les missions

- Sensibiliser, former et informer les professionnels des établissements scolaires,
- Conseiller et soutenir un établissement scolaire en cas de difficulté avec un élève par une observation et la proposition d'aménagements ou d'outils spécifiques si nécessaire, en s'appuyant sur les ressources de l'équipe pédagogique
- Apporter un appui et un conseil dans la gestion d'une situation difficile en cas de risque de rupture de parcours,
- Participer au repérage précoce en collaboration avec les professionnels de l'Education Nationale,
- Conseiller une équipe pluridisciplinaire de la MDPH dès que la situation d'un élève le nécessite,
- De façon exceptionnelle, effectuer une intervention provisoire auprès d'un élève permettant le maintien de la scolarisation.



## Les interventions de l'EMAS

La demande : qui peut la faire et comment la faire ?

Avec l'aval de l'inspecteur ou du chef d'établissement, tout professionnel d'un établissement scolaire peut contacter la coordonnatrice de l'EMAS par téléphone ou par mail.

Les modalités des interventions suite à la demande :

Dès réception de la demande, prise de contact téléphonique par le coordonnateur afin de remplir la fiche de saisine et cibler les besoins du demandeur. La fiche saisine est disponible sur le site de la circonscription de St Valéry en Caux : <https://circsaintvalery.spip.ac-rouen.fr/> (onglet Pôle inclusif / EMAS)

La demande sera étudiée en équipe pluridisciplinaire dans la semaine qui suit pour déterminer les modalités de l'intervention

L'Equipe Mobile reprendra contact avec l'émetteur de la demande pour proposer les moyens de l'intervention (15 jours maximum après la demande)